



ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX CIRCULATION INTERDITE RUE DES CAVES ANTIQUES

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par M. Benjamin Sambucco, demeurant 48 rue des Caves Antiques à Mèze,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la création d'une chape béton et notamment le stationnement d'un camion grue et d'une pompe à béton à hauteur du n° 48 rue des Caves Antiques, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette intervention et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation est interdite rue des Caves Antiques, du boulevard du Port jusqu'à la rue Gambetta, lundi 20 novembre 2023, de 08h00 à 18h00.

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner deux véhicules de chantier sur la chaussée, à hauteur du n° 48 rue des Caves Antiques, lundi 20 novembre 2023, de 08h00 à 18h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par M. Benjamin Sambucco, demeurant 48 rue des Caves Antiques à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ville de Mèze

N° 591

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 10 novembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

